

Compte-Rendu du Conseil Municipal du **Jeudi 1^{er} Février 2018**

1 – Projet éolien

La compagnie nationale du Rhône (CNR) est le 1^{er} producteur national d'énergie exclusivement renouvelable et le 2^{eme} producteur français d'électricité.

Dans le cadre de ses activités de prospection, la CNR a identifié plusieurs zones potentielles pour le développement d'un projet éolien situées sur les communes d'Aibre et Raynans.

Afin de confirmer ou infirmer le potentiel éolien du site, différentes consultations et études doivent être menées, concernant notamment le vent, les espèces animales et végétales du site, le paysage, ... avec l'accord des communes concernées. Les propriétaires fonciers de la zone identifiée seront également contactés.

La CNR demande au conseil municipal l'autorisation de mener l'étude de faisabilité technique et environnementale du projet éolien sur la commune. Après délibération, le Conseil donne son accord pour la réalisation de ces études.

2 – Cession grange Henry

Ce bâtiment situé Grande Rue, à côté des logements locatifs, sert actuellement de stockage à la commune et aux associations. Mme le maire expose au Conseil qu'il présente, du fait de sa vétusté, des risques pour la sécurité des passants et des bâtiments environnants. En effet la charpente et le toit sont entièrement à refaire. La commune n'a actuellement pas les moyens de faire procéder aux travaux de réfection de la toiture. De plus, et faute de moyens, ce bâtiment ne fait pas l'objet de projet spécifique, ni de destination particulière. Le stockage pourra désormais se faire dans le dans le bâtiment situé à côté du cimetière. Elle propose donc au Conseil de le mettre en vente. Maître AMBLARD, notaire à Montbéliard, a estimé la valeur de ce bien entre 25 000 et 30 000€ en l'état.

Après délibération, le Conseil donne son accord pour la vente de ce bien et autorise Mme le maire à signer tout document y afférent.

3 – Bois

-Prix du bois, parcelle 114-115

L'entreprise MASSON a procédé à l'abattage des arbres situés sur la parcelle 114 et 115. En effet, ils présentent un risque pour la propriété voisine. En accord avec notre technicien ONF, ces bois seront attribués aux affouagistes. En raison de leurs situations particulières (terrain en pente, difficulté d'accès, bois enchevêtré, nécessité d'avoir un tracteur, ...), il convient d'en moduler le prix. Après délibération, le Conseil décide d'en fixer le prix à 50€ le lot.

La quantité estimée de bois de cette parcelle est d'environ 35/40 stères.

-Etat d'assiette 2018

Conformément au plan d'aménagement forestier, l'agent technique de l'ONF propose pour la campagne 2018, l'état d'assiette ci-dessous :

-parcelle 5 = volume = 300 m³ (Hêtre)

-parcelle 7 = volume = 400 m³ (Hêtre)

-parcelle 19 = volume = 250 m³ (Résineux)

Unanimité du Conseil.

4 – Confection du bulletin et rangement des archives

La confection du bulletin municipal nécessitant beaucoup de temps, Mme le Maire propose au Conseil d'avoir recours à du personnel extérieur. Cette personne serait recrutée par le biais du service missions temporaires du centre de gestion. Mme le Maire indique qu'elle pourrait également s'occuper du classement de nos archives (nécessité de se mettre en conformité avec la législation). Elle propose de l'employer pour une durée de 5h hebdomadaire et ce, pendant une durée de 3 à 4 mois.

Unanimité du Conseil.

5 – Location des terrains communaux

Suite à la cession de l'exploitation agricole de Mr TRONQUET-MARTY, il convient de réattribuer les terrains qu'il louait. Avec l'aide de la SAFER et dans un souci d'équité envers les autres agriculteurs de la commune, une nouvelle répartition a eu lieu. Mme DUFAUD qui a repris l'exploitation de Mr TRONQUET MARTY se voit attribuer les parcelles suivantes =

-Z0 27 – d'une surface de 60 ares

-ZC 14 – 1ha 90 a 80 ca

-ZD 39 - 40 ares

-ZD 35 – 7 ha 32 a 86 ca

Mr BAINIER louera les parcelles suivantes :

-ZB81 d'une surface de 1 ha 24 a 10 ca

-ZB20 d'une surface de 1 ha 80 a et 70 ca

Renseignement pris auprès de la SAFER, les prix habituellement pratiqués pour la location de terres agricoles est de 100€/ha.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur le renouvellement de ces baux pour une durée de 9 ans à compter du 01.01.2018 ainsi que sur le montant.

Unanimité.